UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL- FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES-MASTER EN SCIENCES HUMAINES-TRONC COMMUN

COURS : METHODES ET RECHERCHES QUALITATIVES EN SCIENCES SOCIALES (2011-2012)

Parent social: une place à trouver, un lien à construire.

Comment se construit la place et le lien du parent social auprès de l'enfant dans un couple lesbien de Suisse romande ?

SCOLARI Stéphanie

Supervision: DAHINDEN Janine, NEUBAUER Anna, MENET Joanna, BOLAY Mathieu.

Rendu le 15 août 2012

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. ANCRAGE THÉORIQUE	2
2.1. Etat de la littérature	2
2.2. PARENTALITÉ ET FILIATION	5
3. CONTEXTE DE LA RECHERCHE ET TERRAIN	8
3.1. Contexte	8
3.2. ECHANTILLON ET ACCÈS AU TERRAIN	8
4. <u>MÉTHODOLOGIE</u>	9
4.1. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À LA RÉCOLTE DES DONNÉES	10
4.1.1. Observation	11
4.1.2. Entretiens	11
4.2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À L'ANALYSE DES DONNÉES	12
4.2.1. Observation	12
4.2.2. Entretiens	12
5. RÉSULTATS	14
5.1. Etre un parent social	14
5.2. ETRE PARENT	15
5.2.1. PARENT DANS L'ACTION	15
5.2.2. LIEN AVEC LES ENFANTS	17
5.3. Etre reconnu et légitimé en tant que parent	18
6. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET PARTIE RÉFLEXIVE	20
7. CONCLUSION	22
ANNEXE A	25
BIBLIOGRAPHIE	28

1. Introduction

Depuis quelques années, les changements dans la structure familiale engendre de nombreux débats tant dans les milieux politiques qu'universitaires. En effet, la diversification des types de familles (famille monoparentale, homoparentale, familles recomposées, etc.) engendrée par des changements sociétaux mais également par l'apparition d'avancées technologiques telles que l'insémination médicalement assistée posent de nouvelles questions et demandent aux structures sociétales de constamment s'adapter (Fine, 2002; Belleau, 2004; Nazari et Dargentas, 2011). D'autres acteurs tels que les parents sociaux, les beaux-parents, etc. expriment ou ont exprimés la volonté d'acquérir une reconnaissance légale et sociétale afin d'être considérés comme « vrai » parent au même titre que les parents biologiques. De même, de nombreux débats tant scientifiques que politiques s'attardent à analyser l'évolution des concepts tels que la parentalité, la parenté ou encore la filiation ainsi que leur impact sur la société, le cadre juridique, la structure familiale ou encore sur l'individu lui-même (Fine, 2002; Belleau, 2004; Nazari et Dargentas, 2011).

L'homoparentalité est devenue, cette dernière décennie, une thématique incontournable générant à la fois des études mais demandant également à la société de se positionner et d'aménager certains changements structurels. Ces questions et débats sont présents dans un grand nombre de pays occidentaux qui, pour certains, ont opté pour une reconnaissance légale et sociale du deuxième parent tandis que pour d'autres les débats sont encore loin d'aboutir à une conclusion. En ce qui concerne la Suisse, dernièrement (le 30 septembre 2011), le Conseil national a dû, par exemple, se prononcer sur une pétition concernant l'adoption de l'enfant par le parent social. Plus récemment encore, le Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a donné suite à une motion demandant le droit à l'adoption du parent social qui a été approuvé par le plénum lors de la session parlementaire du printemps de l'année 2012. Certaines familles décident également, dans une démarche personnelle, d'aller jusqu'au tribunal fédéral voire jusqu'à la Cours européenne des droits de l'Homme afin que le deuxième parent acquière une reconnaissance du point de vue de la loi et que cette démarche permette d'aboutir à une juriste prudence.

La thématique de l'homoparentalité est vaste et complexe. Il existe, en effet, un nombre diversifié de types de familles dites homoparentales (Julien, 2003). Pour exemple, nous pouvons également trouver des couples homosexuels qui construisent le projet de devenir parents au

moyen d'un donneur (anonyme ou non) ou d'une mère-porteuse. Ces derniers n'intervenant alors pas ou peu dans l'éducation de l'enfant. Face à ces nouvelles structures parentales, un certain nombre d'études scientifiques, comme nous le verrons au cours de ce travail, se sont d'abord intéressées au développement des enfants tant d'un point de vue psychologique que du point de vue de leur insertion dans la société ou encore de leur orientation sexuelle (Julien, 2003; Vecho et Schneider, 2005). Dans ce travail, nous souhaitons nous focaliser non pas sur l'enfant mais sur le deuxième parent ou le parent social. Comment celui-ci se positionne-t-il face à l'enfant ? Comment vit-il la condition de parent social ? Quelles différences entre le fait d'être le parent social ou le parent biologique au sein de la famille et au regard de la société ? Ce sont autant de questions que l'on peut se poser lorsque l'on aborde la thématique de l'homoparentalité. Ainsi dans le cadre de ce travail, nous souhaitons nous centrer sur une famille homoparentale ayant élaboré le projet de parentalité ensemble et dont le géniteur, car nous irons rencontrer un couple lesbien, n'est pas investi dans l'éducation de l'enfant mais est néanmoins connu. L'enfant a donc un parent légitime (sa mère biologique) et un parent potentiellement légitime (si celui-ci reconnaît l'enfant), au sens qu'ils sont reconnus par la loi helvétique. Cependant, l'enfant vit au quotidien avec un parent dit social, qui n'a légalement aucune légitimité face à lui. Nous avons également été à la rencontre d'une personne ayant pour projet, avec sa compagne, de fonder une famille. Nous souhaitons ainsi, dans ce travail, poser comme question de recherche : comment se construit la place et le lien du parent social auprès de l'enfant dans un couple lesbien de Suisse romande?

2. Ancrage théorique

Comme le suggère Flick (2009), nous faisons appel, dans ce travail, à plusieurs types de littérature. Dans ce chapitre, il s'agit essentiellement d'une littérature théorique afin de situer le contexte de notre recherche dans les débats scientifiques actuels. Néanmoins, nous désirons faire raisonner nos observations et analyses à la littérature théorique et empirique existante. Dans le chapitre « discussion » destiné à poser un regard critique sur notre travail, nous ferons appel à une littérature plus méthodologique et épistémologique.

2.1. Etat de la littérature

Dans un premier temps, nous désirons dessiner l'historique et l'état actuel d'une partie de la littérature empirique touchant à la thématique de l'homoparentalité. Nous nous basons pour cela sur deux méta-analyses menées en 2003 par Julien et en 2005 par Vecho et Schneider retraçant

près de 30 ans de publications scientifiques. Comme nous l'avons mentionné précédemment les débats et recherches sur l'homoparentalité ont acquis une visibilité relativement importante cette dernière décennie, voire ces deux dernières décennies. Cependant, leur existence est beaucoup plus ancienne (Vecho et Schneider, 2005 ; Gross et Peyceré, 2005 ; Julien, 2003).

Au cours du siècle dernier, de nombreuses femmes et de nombreux hommes ont eu des enfants dans le cadre d'un mariage et se sont reconnus lesbiennes ou gais pendant ou après la dissolution du mariage. Ce phénomène se maintient aujourd'hui, mais ce qui est nouveau c'est l'augmentation sans précédent du nombre de femmes lesbiennes et d'hommes gais choisissant de devenir parent après avoir reconnu publiquement une identité homosexuelle (coming out). (Julien, 2003, p.4)

L'évolution soulignée par cette auteure peut expliquer également la modification des objets et des questions de recherches concernant l'homoparentalité. En effet, plusieurs disciplines telles que la psychologie, l'anthropologie ou encore la sociologie s'intéressent et se sont intéressés aux questions de l'homoparentalité. Bien que ce terme n'ait été introduit qu'en 1997 en France lors des débats sur le PACS¹ (Vecho et Schneider, 2005), des recherches ont déjà été menées bien avant puisque Julien (2003) date la première génération de publications dans le courant des années 1970. Malgré ce constat, il nous faut souligner aussi, en accord avec cette auteure ainsi qu'avec Vecho et Schneider (2005), que les recherches abordant ces questions restent relativement rares et centrées principalement sur quelques problématiques précises. En effet, les milieux scientifiques se sont intéressés relativement tard aux questions liées à l'homosexualité, exceptions faites des études ayant pour thématique le SIDA (Julien, 2003). Les auteurs présentés dans ce chapitre avancent un grand nombre d'arguments afin d'expliquer cette faible production scientifique. Parmi ces dernières, une concerne directement l'homoparentalité. En effet, tant Vecho et Schneider (2005) que Julien (2003) ou encore Gross et Peyceré (2005) expliquent qu'aucun chiffre n'existe actuellement afin de déterminer l'ampleur des familles homoparentales dans notre société. Ainsi, ce n'est que par leur acquisition d'une plus grande visibilité médiatique et leur combat pour le droit à l'adoption qu'il a été possible de prendre connaissance approximativement de l'ampleur du phénomène (Julien, 2003 ; Vecho et Schneider, 2005 ; Gross et Peyceré, 2005).

¹ PACS signifiant Pacte civil de solidarité plus connu, en Suisse, sous l'appellation de partenariat enregistré. Ce dernier a été introduit en 1999 en France et entre en vigueur en 2007 pour la Suisse.

Ainsi, c'est essentiellement dès les années 1990 et surtout à partir du début du XXIème siècle que la production des recherches scientifiques s'est intensifiée. Vecho et Schneider (2005), qui ont analysé 30 ans de production scientifique afin d'observer les échantillons qui y sont considérés ainsi que l'évolution des problématique, constatent qu'un grand nombre de recherches se sont intéressées à «l'aspect sexué/sexuel du développement de l'enfant » (Vecho et Schneider, 2005, p.291). Ainsi la première préoccupation est d'analyser le développement de l'orientation et de l'identité sexuelles des enfants grandissant au sein d'une famille homoparentale. La deuxième problématique étudiée s'attache à décrire les problèmes psychologiques et comportementaux de ces derniers. Viennent ensuite l'analyse des compétences et relations sociales des enfants puis seulement les questions liées aux dynamiques familiales (Vecho et Schneider, 2005). Ces résultats concordent avec l'étude faite par Julien en 2003. Cette auteure va cependant plus loin en proposant de classer les productions scientifiques en trois générations bien distinctes.

Nées il y a 20 ans aux Etats-Unis et en Angleterre, les premières recherches sur les familles homoparentales ont été motivées juridiquement par le développement d'expertises psycho-légales pour l'évaluation d'enfants de mères lesbiennes divorcées et dont la garde était contestée par les ex-conjoints, sur la base de l'orientation sexuelle de la mère. (Julien, 2003, p.6)

Nous pouvons observer une première génération d'études ayant comme procédé méthodologique principal la comparaison entre enfant de mères lesbiennes et de mères hétérosexuelles divorcées (Julien, 2003). L'idée était ainsi de pouvoir déterminer si les parents homosexuels pouvaient être d'aussi bons parents que les hétérosexuels ou encore s'il existe des problèmes psychologiques ou d'identité sexuelle spécifiquement liés à cette condition. De nombreuses critiques et limites ont suivi la publication de ces études (Julien, 2003). En effet, bien souvent, il fut reproché à ces études de ne pas considérer suffisamment l'impact du contexte et de l'histoire familiale sur les différentes problématiques (Vecho et Schneider, 2005; Julien, 2003). Par exemple, tous les enfants de ces premières recherches étaient nés au sein de familles hétérosexuelles et c'est par la suite que certains ont expérimenté une famille homoparentale. Ce facteur n'était pas pris en compte lors des analyses et interprétations de résultats. C'est ainsi qu'une deuxième génération d'études a vu le jour dans les années 1990. Ces dernières ont tenus compte des avancements technologiques et se sont focalisés ainsi sur les couples ou mères lesbiennes ayant recours à l'insémination médicalement assistée (Julien, 2003). Ces recherches restent essentiellement centrées sur l'étude du développement de l'enfant mais en rectifiant certaines faiblesses

méthodologiques soulignées dans la génération précédentes. Nous nous situons actuellement dans ce que Julien (2003) appelle la troisième génération de recherches. En effet, depuis les années 2000, il n'est plus uniquement question de s'intéresser au développement de l'enfant, mais on élargit l'horizon des objets de recherches en y incluant les débats autour de la parentalité et de la filiation. De plus, d'autres disciplines proposent également une contribution à cette thématique y apportant ainsi un regard plus sociologique ou anthropologique (Vecho et Schneider, 2005; Julien, 2003). C'est en tenant compte de cette évolution scientifique que nous avons construit notre problématique. En effet, dans ce travail, nous ne nous centrons pas sur le développement psychologique de l'enfant, mais sur le vécu du parent social au sein d'une dynamique familiale précise, tenant compte de son inscription dans une société donnée. Notre problématique, comme nous le présenterons plus loin dans ce travail, s'inscrit également dans la prise en considération de la complexité d'un phénomène et non sous le regard de causalité linéaire. Nous pensons que ces deux évolutions contribuent encore aujourd'hui à modifier la construction et la considération des questions de recherches sur l'homoparentalité.

Nous tenons à conclure cette partie en soulignant un reproche qui a souvent été fait aux anciennes générations d'études. L'homoparentalité étant un sujet relativement sensible dans de nombreuses sociétés, un certain nombre d'études et de chercheurs ont pris position dans le débat. De plus, comme le mentionne Vecho et Schneider (2005) l'écriture de certaines études ont pu avoir comme but premier de servir ou de desservir les combats de la population homosexuel sur le plan politique. Nous ne cherchons en aucun cas à prendre position dans le débat, mais bien à analyser le vécu de personnes vivant la condition de parents sociaux.

2.2. Parentalité et filiation

Suite au bref tour d'horizon de l'historique des productions scientifiques dans le domaine de l'homoparentalité, nous désirons présenter brièvement deux concepts fondamentaux permettant d'interroger différemment l'homoparentalité. Le constat que pose Julien (2003) quant au changement fondamental qui s'est opéré dans l'évolution de l'homoparentalité, à savoir que le projet de fonder une famille succède de plus en plus un *coming out* et non l'inverse, s'inscrit ainsi dans un débat scientifique plus large interrogeant la place de la parentalité, de la parenté et de la filiation dans les sociétés occidentales. Il est essentiel, selon nous, de prendre en considération ce débat, car l'évolution filiation/parentalité et la reconnaissance du parent social sont étroitement imbriqués. C'est pourquoi, ces deux concepts nous semblent être des éléments clés qui ont fait surface lors de l'analyse de contenu des entretiens comme nous le présenterons

lors de la restitution des résultats. Les questions liées à ces deux concepts ne sont pas uniquement du fait de l'homoparentalité. Bien des changements structurels au niveau des familles se sont opérés à la fin du XXème siècle et début du XXIème demandant ainsi une analyse en profondeur de ce qui crée encore aujourd'hui le lien de filiation et le lien de parenté ou le rapport entre la filiation et la parentalité (Joyal, 2006; Nazari et Dargentas, 2011; Belleau, 2004; Fine, 2002; Eid, 2008; Caillé, 2003).

La filiation est le concept le plus ancien des deux et celui sur lequel s'appuie le droit suisse lorsqu'il s'agit de définir qui sont les « vrais » parents d'un enfant. Cependant, lorsque nous devons en donner une définition, nous sommes forcés de constater que ce mot, bien que connu de nous tous, ne trouve pas directement une définition unique et homogène. Cela peut dépendre de la discipline dans laquelle elle est mobilisée ou même des acteurs qui la manipulent. Cependant, dans le cadre de ce travail, nous parlons essentiellement de la filiation que nous appellerons naturelle et de la filiation légitime au sens que cette dernière est reconnue par la loi. Coudoing (2007), dans sa thèse de doctorat sur le droit de la filiation, définit cette notion comme un lien d'attachement ainsi celle-ci est uniquement de l'ordre du relationnel et non de l'être ou de l'avoir. Théoriquement, ce lien peut être de l'ordre affectif, social ou biologique. Ce qui fait que ce lien devient filiation, selon cette auteure, c'est l'importance qui est conférée à ces différentes dimensions par la société et plus particulièrement par la loi. Ainsi, dans la droit suisse, nous suggérons que le principe de filiation est d'ordre biologique (ou naturel) et peut également être d'ordre social dans certains cas précis. Segalen en 2000 définit cette notion comme « la reconnaissance des liens entre individus qui descendent les uns des autres » (p.61). Ainsi, nous pouvons voir le caractère hautement biologique de cette définition, mais nous tenons cependant à souligner qu'il n'en va pas de même dans toutes les sociétés. Pour celle se basant sur la dimension biologique, la filiation est directement dépendante de la procréation et l'enfant a un lien filial avec le donneur de gamète mâle et la donneuse de gamète femelle. En conséquence, les liens familiaux peuvent être déterminés par liens de sang, basé sur un principe d'hérédité génétique (Belleau, 2004). Cependant, dans les sociétés occidentales de tradition chrétienne, le lien de filiation n'était pas toujours dû à la dimension biologique, mais plutôt à l'institution du mariage. Le mari était considéré comme le père des enfants de son épouse (Fine, 2002). Historiquement, le lien de filiation légitimé dans la majorité des sociétés européennes occidentales était basé sur un modèle généalogique « c'est-à-dire un modèle selon lequel chaque individu est issu de deux autres individus de génération ascendante et de sexe différent, qui l'aurait en principe conjointement engendré » (Fine, 2002, p.29). Ainsi un équilibre entre

biologique et social semblait exister. Si le père ou la mère venait à mourir c'est le beau-père ou la belle-mère qui devenaient, par mariage, le parent de substitution. Ainsi les enfants étaient appelés enfants du premier lit ou du deuxième lit (Fine, 2002). Là où le concept de filiation trouve ses limites dans la société actuelle c'est que « ce modèle ne véhicule pas seulement l'idée que la filiation est un fait de nature. Il s'accompagne surtout d'une norme, celle de l'exclusivité de la filiation, c'est-à-dire que chaque individu n'est mis en position de fils ou de fille que par rapport à un seul homme et à une seule femme » (Fine, 2002, p.30). Ainsi ce principe de bilinéarité pose problème lorsque l'on aborde la thématique des parents sociaux, du statut des donneurs anonymes, des couples homosexuels avec enfants ou des beaux-parents s'occupant d'enfants dont les parents biologiques ne sont pas décédés ou encore des parents adoptifs. L'évolution des structures familiales de ces trente dernières années nous amène à nous interroger : un enfant peut-il être le fils ou la fille de plus d'un père et de plus d'une mère ?

Cette question en amène une autre, à savoir : qui peut être considéré comme un parent et qui ne l'est pas ? La parenté étant étroitement liée à la filiation, le concept de parentalité a vu le jour récemment afin de tenter de répondre à cette deuxième question. Ce néologisme est essentiellement mobilisé dans les sciences sociales et plus particulièrement en anthropologie et en psychanalyse (Fine, 2002). Cependant, il tend à se démocratiser et à passer dans le langage commun accompagné ou non d'un préfixe. Nous pouvons mentionner, par exemple, la monoparentalité ou encore l'homoparentalité. Eid (2008), Caillé (2003) Fine (2002) ou encore Nazari et Dargentas (2011) soulignent qu'il existe actuellement une fragmentation du rôle parental. Ainsi le concept de parentalité, concept apparaissant au début des années 1990, stipule que le rôle du parent peut être, selon Fine (2002), décomposé en plusieurs sous divisions telles que la conception de l'enfant, la présence lors de la naissance de l'enfant, l'attribution d'un prénom ou d'une identité à la naissance, l'accompagnement de l'enfant vers la vie adulte, etc. ainsi que la transmission de la filiation. Il est concevable que ces rôles soient fragmentés en plusieurs personnes dans le présent ou au fil des années. Ainsi la parentalité est un concept plus vaste englobant celui de la filiation. Ce phénomène crée néanmoins des tensions puisque du point de vue légale, basé sur le principe de la filiation, le fils ou la fille ne peut avoir qu'un parent homme et un parent femme, tandis que la réalité oblige de considérer que la pluriparentalité existe et, de plus, elle peut concerner des parents du même sexe (Fine, 2002). Ces deux concepts ont également un impact sur la définition même de ce qu'est une famille. Tenant compte du concept de parentalité, nous décidons, dans ce travail, de suivre le positionnement de Morgan (1996) qui stipule que ce sont les individus qui crée la famille. « La

famille apparaît comme un lieu de relations fluides et mouvantes, qui finit par traduire un sens subjectif de liens d'intimité préférés aux liens formels de sang ou de mariage » (Eid, 2008, p.45).

Nous terminons ce chapitre en définissant ainsi ce que nous entendons par la notion de parent social. Comme nous avons pu le voir précédemment, les liens familiaux peuvent être biologiques, affectifs ou sociaux. Ainsi, certaines personnes, présentes dans le quotidien de l'enfant, peuvent remplir une part plus ou moins grande de l'autorité parentale. Ces dernières n'ont cependant aucune reconnaissance légale et, de ce fait, n'ont pas de devoirs ni de droits vis-à-vis de la société. Depuis quelques années, ce terme est passé dans le langage courant afin de décrire, dans le cadre de l'homoparentalité, la conjointe ou le conjoint du parent biologique.

3. Contexte de la recherche et terrain

3.1. Contexte

Avant d'entrer pleinement dans la présentation de la méthodologie ainsi que celle des résultats, nous tenons encore à présenter de manière assez brève le contexte dans lequel s'inscrit ce travail. Ce document est le rapport final du cours intitulé « Méthodes et recherches qualitatives en sciences sociales » dispensé à l'Université de Neuchâtel et pour lequel nous devions proposer une problématique. Dans le courant de l'année académique 2011-2012, il nous a été demandé de mener à bien quatre exercices permettant de récolter des données relatives à cette dernière. Nous partageons, au sein d'un groupe d'étudiants, nos expériences et réflexions et sommes suivis par deux professeurs de la Maison d'analyse des processus sociaux ainsi que deux assistants. Dans le cadre de ce travail seulement trois exercices seront pris en compte puisque le *focus group* a concerné une autre thématique.

3.2. Echantillon et accès au terrain

Les deux premiers exercices ont été menés auprès d'une famille homoparentale installée dans une ville lémanique. Les deux femmes que nous avons rencontrées ont deux filles âgées de deux ans et demi et cinq ans. Les conjointes, que nous appelons dans ce rapport Justine et Andréa, ont contracté un partenariat enregistré (PACS) après la naissance de leur première fille. Les deux enfants ont la même mère biologique et, de ce fait, la conjointe de celle-ci se trouve être le parent social des deux filles. C'est avec cette dernière que nous avons eu l'occasion de mener à bien un entretien, comme expliqué ci-après. Les deux filles ont le même père biologique dont l'identité est connue tant du côté des conjointes que des deux filles mais ce dernier ne les a pas reconnues.

Il est ainsi non investi dans l'éducation des deux enfants. Le projet de fonder une famille est né au sein du couple des deux femmes qui sont ensembles depuis plus de douze ans.

Non avons pris contact avec cette famille de manière indirecte selon Blanchet et Gotman (2011). En effet, nous avons pu avoir contact avec cette famille suite à plusieurs phases d'approches du terrain. Dans un premier temps, nous nous sommes rendues à l'assemblée générale des familles arc-en-ciel² à Berne. Lors de cette réunion, il y avait essentiellement des familles germanophones. Cependant, la famille qui constitue notre terrain était présente ainsi que la responsable romande pour les familles arc-en-ciel. Nous avons pu nous entretenir avec cette dernière. Suite à cela, elle nous a demandé de lui écrire un courriel afin qu'elle puisse, dans un deuxième temps, nous transmettre des adresses électroniques de familles susceptibles de s'investir dans l'exercice qui nous a été demandé. C'est ainsi que nous avons pu prendre contact avec Justine et lui exposer notre démarche. Après une certaine attente, nous nous sommes demandé si l'adresse électronique que l'on nous avait fournie était correcte. C'est pourquoi nous avons recherché Justine sur le réseau social *facebook*. Ainsi, nous lui avons copié le courriel que nous lui avions déjà adressé. Nous avons reçu un courriel réponse via ce réseau social assez rapidement déclarant que toute la famille était prête à s'engager dans la démarche et à nous aider pour notre exercice.

La deuxième personne, Juliette, qui s'est investie dans le troisième exercice, a été contactée de manière directe selon Blanchet et Gotman (2011) car cette dernière faisait partie de nos connaissances. En couple depuis plus de quatre ans avec sa compagne, elles ont pour projet d'avoir un premier enfant en faisant appel à un donneur connu. Habitant dans une ville de Suisse romande, elles sont également inscrites à l'association des familles arc-en-ciel.

4. Méthodologie

Nous souhaitons, dans ce travail, comprendre comment se situe le parent social dans une famille homoparentale et plus précisément face aux enfants. Ainsi nous nous intéressons principalement aux liens existant entre celui-ci et les enfants, mais également aux éléments pouvant influencer ce lien. C'est pourquoi nous avons posé comme problématique de départ: comment se construit la place et le lien du parent social auprès de l'enfant dans un couple lesbien de Suisse romande ?

_

² « Famille arc-en-ciel » est un terme courant pour désigner les familles homopatentales de tout type (co-parentalité, famille avec deux conjoints ou conjointes, etc.). Il s'agit d'une association suisse regroupant un grand nombre de familles homoparentales.

Afin de répondre à cette problématique et au vu du contexte dans lequel s'inscrit ce travail, nous nous situons dans une démarche qualitative s'inspirant de la théorie ancrée. Cette dernière est définie par Strauss et Corbin (1998) comme une

theory that was derived from data, systematically gathered and analyzed through the research process. In this method, data collection, analysis, and eventual theory stand in close relationship to one another. A researcher does not begin a project with preconceived theory in mind [...]. Rather, the researcher begins with an area of study and allows the theory to emerge from the data.[...]. Grounded theories, because they are drawn from data, are likely to offer insight, enhance understanding and provide a meaningful guide to action. (Strauss et Corbin, 1998, p.12)

Notre démarche peut également être considérée comme inductive, s'opposant à une démarche de type déductif, dans le sens où « l'induction est définie comme un type de raisonnement qui consiste à passer du spécifique vers le général; cela signifie qu'à partir des faits rapportés ou observés (expériences, événements, etc.), le chercheur aboutit à une idée par généralisation et non par vérification à partir d'un cadre théorique pré-établi » (Blais et Martineau, 2006, p.4). Cette procédure demande certes de s'inscrire dans un cadre scientifique clairement définit, mais laisse également une place intéressante à la créativité permettant d'explorer certains liens et de poser parfois un regard nouveau sur certains phénomènes (Duchesne, 2008).

4.1. Démarche méthodologique relative à la récolte des données

Durant l'année académique 2011-2012, nous avons eu l'occasion de mener à bien quatre exercices sur le terrain relatif à notre problématique (observation, entrevue qualitative, focus groupe et saisie d'un réseau). Comme nous avons déjà pu le mentionner précédemment, nous ne gardons, pour cette étude, que les données récoltées lors de l'observation, de l'entrevue qualitative, appelée également entretien, et de l'entretien qui a permis la saisie d'un réseau (réseau personnel de soutien). Les données récoltées lors de ce dernier seront analysées comme un entretien, car, lors de l'analyse du réseau, nous avons pu constater que nombres d'éléments cités avaient dû être écartés alors qu'ils nous semblaient pertinents et entraient en résonnance avec le premier entretien que nous avons mené. En ce qui concerne le *focus group*, nous ne pouvons l'utiliser puisque ce dernier portait sur la thématique d'un autre membre de notre groupe.

4.1.1. Observation

Dans un premier temps et comme première prise de contact avec le terrain, nous avons mené une observation directe, semi-ouverte et participante au domicile de la famille de Justine et Andréa. Avant de débuter celle-ci, nous avons tout d'abord demandé à Justine et Andréa de remplir un questionnaire afin d'obtenir quelques informations descriptives (âge, sexe, pacsées depuis, âges des enfants, etc.). Nous qualifions d'observation directe le fait que le chercheur récolte lui-même les informations sur le terrain (Quiv et von Campenhoudt, 2006). Nous avons également construit préalablement une grille d'observation afin de définir cinq catégories de comportements ou d'éléments à observer qui nous semblaient primordial de recueillir, à savoir:

- 1) Comportement des deux conjointes l'une envers l'autre.
- 2) Comportement des deux conjointes face aux filles.
- 3) Interaction du parent social avec les enfants
- 4) Matériel et objets présents dans la maison
- 5) Schéma de l'espace ou du terrain.

Ayant participé aux jeux avec les deux filles ainsi qu'au repas, nous pouvons estimer que cette observation était participante. Elle avait finalement un but essentiellement exploratoire afin de nous permettre d'affiner la grille de questions pour nos entretiens.

La récolte des données s'est faite au moyen d'une feuille et d'un stylo. Par la suite, des mémos ainsi qu'une description détaillée ont été faits. Une schématisation de l'espace de vie de la famille a également accompagné la prise de note et la description.

4.1.2. Entretiens

Nous avons ensuite eu l'occasion de rencontrer le parent social de la famille, à savoir Justine dans un bar d'une ville de Suisse romande afin de mener un entretien d'approximativement une heure. En préparation de cette rencontre, nous avons établi une liste de questions que nous avons pris soin de hiérarchisées (cf. Annexe A). Cette grille, à plusieurs dimensions, a été construite grâce aux résultats de l'observation décrite précédemment ainsi qu'à certains éléments que nous jugions pertinents de demander. Nous l'avons structurée de manière chronologique afin de commencer par la narration du projet de fonder une famille et afin de terminer par les aspirations futures de notre participante en tant que parent social. Bien que l'entretien s'appuyât sur une grille de questions, nous avions la possibilité de sortir parfois de ce cadre, pour certains notre entrevue qualitative serait alors qualifiée de semi-directive. L'objectif principal de l'entretien

était de comprendre comment cette personne vivait son statut de parent social et comment elle se représentait le lien entre elle et les deux enfants de la famille. Nous désirions également explorer avec notre participante la condition présente du parent social ainsi que son évolution. Pour terminer et comme troisième objectif, nous souhaitions obtenir certaines informations sur les ressources mobilisées par notre intervenante afin de se situer en tant que parent social. Les données ont été récoltées au moyen d'un enregistreur et de prises de notes faites directement pendant l'entrevue.

Un deuxième entretien centré cette fois sur une saisie de réseau a pu être mené avec une autre personne en couple et ayant le projet d'avoir des enfants avec sa compagne au moyen d'un donneur connu. Cette entrevue s'est déroulée à son domicile. Nous avons choisi de considérer ces données non pas pour une analyse d'un réseau, mais comme donnée d'un entretien, bien que nous le considérons comme secondaire par rapport à celui que nous venons de vous présenter. Cet entretien a été mené au moyen d'une grille de questions établie pour la saisie d'un réseau de soutien personnel face aux questions que peut avoir un futur parent social. Celle-ci a été établie suite à l'observation que nous avons menée et aux premiers résultats que nous avons obtenus lors de l'entretien avec Justine. La récolte des données s'est faite au moyen d'un enregistreur et de prises de notes faites directement pendant l'entrevue.

4.2. Démarche méthodologique relative à l'analyse des données

4.2.1. Observation

L'observation avait avant tout un but exploratoire. Nous avons ainsi pu récolter un nombre important de mémos, de descriptions qui nous ont permis de formuler certains domaines et intuitions à approfondir lors de l'entretien. Nous avons également analysé la description afin de contextualiser notre terrain d'étude.

4.2.2. Entretiens

L'analyse ainsi que les résultats se portent principalement sur les deux entretiens. Comme mentionné précédemment, nous nous inscrivons dans une démarche inductive et souhaitons pour cela mener également une analyse inductive.

L'analyse inductive générale est définie comme un ensemble de procédures systématiques permettant de traiter des données qualitatives, ces procédures étant essentiellement guidées par les objectifs de recherches. Elle s'appuie sur différentes

stratégies utilisant prioritairement la lecture détaillée des données brutes pour faire émerger des catégories à partir des interprétations du chercheur [...]. (Blais et Martineau, 2006, p.3)

Les données sont ainsi analyser au moyen de codages successifs. Strauss et Corbin (1998) définissent l'action de coder comme « the analytic processes through which data are fractured, conceptualized, and integrated to form theory » (p.3). Par cette définition, nous pouvons déjà conclure qu'une telle analyse se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous retranscrivons mot à mot les deux entretiens. La deuxième étape consiste, comme le conseil Blais et Martineau (2006), Stauss et Corbin (1998) ainsi que Blanchet et Gotman (2011), à lire plusieurs fois le matériel afin de se familiariser avec lui. Au cours de ces lectures, nous établissons différents résumés au moyen de citations directement sorties du texte et en étant le plus neutre vis-à-vis de ce dernier. Il est possible d'apparenter cela à une analyse globale comme nous avons pu le voir durant le cours. Dans un troisième temps, nous avons analysé chaque entretien séparément au moyen d'un codage ouvert afin de faire ressortir les premières catégories (Flick, 2006; Blais et Martineau, 2006). Nous faisons ainsi une analyse de contenu par codage théorique. Pour ce faire, nous avons fragmenté le texte par unité de sens. Donner du sens fait ici référence à une production et non à une donnée brute. Ainsi, il s'agit déjà d'une lecture orientée du matériel. Cette procédure d'établissement des premières catégories est profondément ancrée dans les données brutes, mais permet une première réduction du matériel et une première abstraction. Nous avons ensuite inscrit dans le programme excell tous les fragments retenus avec leur numéro et l'étiquette du code correspondant. Ainsi, cette action nous a permis de regrouper tous les éléments d'un même code dans une même colonne afin de pouvoir les lire, les comparer, trouver les convergences et les divergences. La quatrième étape que proposent de suivre Blais et Martineau (2006) est alors de déterminer si de nouvelles sous-catégories doivent voir le jour. Ces auteurs suggèrent également l'action inverse qui est de regrouper les codes ou catégories qui peuvent l'être sous une entité plus grande ou une catégorie conceptuelle. Il s'agit également d'observer les liens pouvant exister entre ces différentes catégories. Pour terminer, nous avons comparé les deux entretiens entre eux en reprenant les premières catégories et en les considérant comme thème de départ. Nous avons ainsi proposé une lecture verticale et transversale des deux entretiens.

5. Résultats

Suite à l'analyse de contenu des deux entretiens, trois grandes catégories ou domaines sont ressorties. Nous les avons intitulées : Etre un parent social, être parent et être reconnu et légitimé en tant que parent. Ces trois grandes catégories sont composées de sous-domaines provenant directement de l'analyse de contenu de nos données brutes. Nous avons tout d'abord été étonné de constater à quel point il existe une divergence de discours, voire un discours presque paradoxal, chez notre première participante, entre ce qui se passe dans l'espace intime de la famille et ce qui se passe au niveau de l'espace public. Nous présentons ainsi dans la suite de ce chapitre ces deux aspects mais également les liens existant entre ces deux dimensions.

5.1. Etre un parent social

Dans un premier constat, nous pouvons souligner que le terme de parent social n'est pas toujours bien accepté. En effet, pour notre première intervenante, Justine, cette notion marque un statut de parent de deuxième degré. Comme nous le verrons dans les parties qui suivent, il semble exister une « confrontation » entre le vécu dans l'intimité de la famille et l'espace public dans lequel évolue cette dernière. Lorsque nous l'interrogeons sur sa position face au terme de parent social, Justine répond :

« Justine : Dans les discussions, je ne me suis jamais posé la question parce que c'est clair que c'était mes filles. Et ensuite ce sont un peu les gens qui m'ont mise face au parent social. Et puis, à ce moment-là, j'ai toujours dû affirmer que j'étais leur deuxième parent et puis j'étais leur mère [...] enfin, pour nous, émotionnellement j'étais leur mère au même titre qu'Andréa. »

Dans cet extrait, nous supposons que l'intitulé de « parent social » est vécu comme une forme de définition d'un parent de deuxième degré n'ayant pas le même statut et la même reconnaissance qu'un parent.

« Interviewer : Et puis le fait d'être considéré ou d'être appelé le parent social qu'est-ce que ça t'inspire ?

Justine: Moi je ne le considère pas. Je suis un parent à part entière et pas un parent social. Je me réjouis que ça change et qu'on n'ait plus ce parent social.

Ainsi le terme de deuxième parent ou de deuxième mère est préféré à celui de parent social. Pour notre deuxième intervenante, Juliette, le terme de parent social semble être avant tout un terme générique trouvé par la société pour situer le deuxième parent d'une famille homoparentale. Elle utilise volontiers ce terme dans son discours allant même jusqu'à parler de « maman sociale ». Ainsi, il semble que la définition du mot « parent social » et le vécu face à ce mot n'est pas toujours partagé. Nous pouvons émettre l'hypothèse, mais il serait intéressant de vérifier cela au moyen d'autres entretiens, que le fait d'avoir déjà une famille, de la vivre au quotidien et d'être confronté directement à cette tension entre le vécu dans l'intimité de la famille et la reconnaissance sociétale rend plus difficilement acceptable de se faire qualifier en terme de parent social, celui-ci paraissant remettre en cause le fait même d'être considéré comme un parent à part entière. Lorsque le couple est dans le projet d'avoir un enfant, le terme de parent social n'est pas directement vécu et semble plutôt être compris comme le parent non-biologique. De ce fait, il n'a peut-être pas un impact émotionnel et affectif aussi grand. Juliette mentionne la réalité sociale qui accompagne ce terme, mais nous sentons que le vécu d'y être confronté directement n'est pas présent dans son discours. Nous pouvons émettre ainsi comme hypothèse que le fait d'être considéré comme un parent social peut impliquer que la société remette en cause, ou attribue l'adjectif de « social » au lien qui unit le parent à l'enfant. Cette hypothèse peut entrer en résonnance avec la partie qui suit où notre première intervenante qualifie ce lien comme émotionnel, naturel, allant de soi et non comme un lien social.

5.2. Etre parent

Ainsi, comme nous venons de le voir, pour Justine, il n'y a pas lieu de parler de parent social. Et effet, à de nombreuses reprises dans son discours elle proclame être la mère de ses deux filles au même titre que sa compagne et être un parent à part entière. Mais que signifie être parent ? Pour cette partie des résultats, seul l'entretien de Justine peut nous éclairer, car Juliette, n'ayant pas d'enfants, n'a pas développé dans son discours les caractéristiques de ce que signifie être un parent. Cette question de l'être parent est une catégorie dans laquelle sont regroupés un grand nombre d'éléments cités par notre intervenante.

5.2.1. Parent dans l'action

Le premier constat ou sous-domaine que nous avons pu dégager de l'analyse de contenu est qu'être un parent peut se définir dans l'action. En effet, Justine nous a donné de nombreux exemples d'actions qu'elle faisait au quotidien afin de souligner, dans son discours, qu'elle est la mère des deux enfants. Les premières actions qu'elle mentionne se réfèrent directement au projet d'avoir un enfant avec sa compagne. Elle explique à chaque étape son investissement dans ce projet. Le fait de se renseigner pendant des heures sur comme fonctionne l'insémination,

l'accompagnement et le soutien apportés à sa conjointe lors des deux grossesses ou encore sa présence lors de la naissance des deux filles.

Il semble ainsi que le fait de mentionner ces actions valides son statut de parent à part entière. Nous supposons également que mentionner ces actions lui permet de décrire sa place auprès des enfants et de démontrer ce qu'est le rôle d'un deuxième parent.

« Interviewer : Comment tu leur répondais alors [sur le fait d'être considéré par certaines personnes comme le parent social] ?

Justine: ben que je suis leur mère et puis voilà. Toute façon c'est moi qui m'en occupe. Enfin je veux dire je m'en occupe aussi. C'est moi qui leur donne le bain, qui leur donne à manger qui les gronde, qui les câline, enfin voilà. [...]. C'est peut-être pour cela que je travaille à temps partiel et pas Andréa. Comme ça je m'occupe plus. Je suis plus souvent avec. »

Nous souhaitons tirer ici un parallèle avec ce que nous avons développé dans l'ancrage théorique. Nous avons pu constater que Fine (2002) déclare que le rôle parental peut être fragmenté en plusieurs personnes impliquant la conception de l'enfant, le choix du prénom, l'attribution d'une identité à la naissance, l'accompagnement vers la vie d'adulte, etc. Il est intéressant de voir ici que la conception qu'à Justine du terme de parent rejoint étroitement ce que Fine (2002) avance lorsqu'elle aborde la question de la parentalité. Hormis la composante biologique, Justine nous explique, tout au long de l'entretien, les différentes actions qu'elle a faites en tant que parent. Au niveau de la conception de l'enfant :

« Justine : [...] ben après j'ai tout mis en route pour trouver un donneur.

[...] Moi pour l'insémination, j'ai été des heures chez Payot pour voir vraiment comment ça marchait et tout. »

Lors de la naissance :

« Justine : [...] C'est vrai qu'à la maternité j'ai toujours été accueillie comme le deuxième parent. On parlait autant à moi qu'à ma compagne. On m'a demandé si je voulais couper le cordon, si je voulais donner le bain, enfin ce que l'on fait au départ quoi. »

Ou comme nous avons pu le constater dans la première citation, des actions dans le quotidien telles que donner le bain, faire à manger, les accompagner dans leur activités, instaurer et mettre des limites, etc. Parmi les différents fragments de rôle parental que mentionne Fine (2002), nous pouvons constater que seule la partie filiation n'est pas remplie par Justine. Cependant, cette

dernière était présente lors de la conception de l'enfant. Nous pouvons constater également que Justine peut ainsi se situer dans la famille et expliquer, voire peut-être nous justifier, sa place de parents grâce à la mention des nombreuses tâches et actions qu'elle accomplie au quotidien dans la famille.

5.2.2. Lien avec les enfants

Mais se définir comme parent par l'action ne nous renseigne pas forcément sur le lien présent entre le deuxième parent et les deux enfants. Pour Justine, ce lien est avant tout émotionnel et se situe essentiellement dans l'espace familial. Pour elle, il est clair que ce sont ses filles. Au vu de l'entretien, nous pouvons supposer que le lien entre l'enfant et le deuxième parent se construit dès qu'il y a un projet d'avoir un enfant avec sa compagne. En effet, lorsque l'on interroge Justine sur le lien qui existe entre elle et ses enfants, elle nous le décrit comme naturel et allant de soi. Cependant, en analysant le contenu de l'entretien, nous avons pu constater que le projet de vouloir avoir un enfant est tellement partagé, discuté et beaucoup d'éléments sont pensés afin d'assurer certains jalons sécuritaires, comme nous le verrons dans la partie suivante, que le lien, selon nous, se crée et se construit avant et pendant la grossesse de la compagne et se concrétise lors de la naissance. Cela peut expliquer que lorsque l'on demande à Justine comment elle qualifierait le lien qu'elle a ressenti à la naissance de ses enfants, elle le décrit comme allant de soi ou comme quelque chose de naturel et logique. L'extrait qui suit peut appuyer l'idée que le lien se construit au cours de la grossesse et se concrétise à la naissance.

« Interviewer : c'est une question un peu complexe mais le lien qui existe entre tes filles et toi il s'est construit ou c'était une évidence ?

Justine: Non c'était une évidence ah ouais c'est clair. Mais je crois qu'on réalise dès que la personne est enceinte, mais que la naissance nous fait vraiment réaliser que l'on est parent. On réalise quand sa conjoint est enceinte, on réalise que quelque chose va changer, mais je crois qu'on réalise vraiment quand le bébé est là. »

Le lien se construit, selon nous, grâce à l'accompagnement dans les différentes étapes de la grossesse puis de la vie de famille. Justine nous explique également que le lien qui l'unit à ses filles n'est pas le même que le lien que celles-ci ont avec leur mère biologique et que le but n'est vraiment pas d'occuper ce rôle. Ainsi, pour elle, la maman biologique doit rester la maman, tout comme le père doit rester le père. Les deux conjointes ont ainsi opté pour l'utilisation d'un nouveau mot pouvant nommer le deuxième parent : Ama qui signifie, selon Justine, maman en hindou. Le fait d'attribuer un nom propre au deuxième parent nous semble extrêmement

intéressant et permet ainsi, toujours selon notre interprétation, de construire un lien propre entre Ama et les deux filles qui n'est ni un lien proche du lien paternel, ni un lien proche du celui d'une mère biologique avec son enfant. Nous sommes forcés de constater qu'aujourd'hui encore dans la littérature il existe très peu d'études et de vocabulaire pour décrire spécifiquement ce lien. Et bien qu'à de nombreuses reprises Justine exprime le fait que ce soit « comme dans toutes les familles », nous pouvons observer ici qu'il existe un lien spécifique entre un deuxième parent et ses enfants.

Nous pouvons soutenir cette affirmation en analysant la place du donneur dans le discours de Justine. Bien souvent ce dernier est mentionné en tant que donneur et non en tant que père. Cependant, lorsqu'elle parle de la relation de ce dernier avec les filles, il prend tout d'un coup la nomination de *père*. Bien que celui-ci n'ait pas reconnu les filles à la naissance et ne soit pas investi dans l'éducation des enfants, il a régulièrement contact avec les filles (tous les trois mois environ) qui savent que c'est leur père. Nous pouvons nous interroger sur la nomination de père ou de donneur, mais nous pouvons constater qu'il existe un lien entre les filles et leur père, tout comme, selon Justine, il existe un lien spécifique entre Andréa et les filles. Le lien entre les enfants et le deuxième parent se crée ainsi au quotidien, dans les actions, il est avant tout émotionnel et peut sembler à l'intérieur de l'espace familial être logique et naturel. De plus, il semble que le deuxième parent se sente responsable des enfants ayant ainsi des droits et de devoirs à accomplir face à ces derniers. Cependant, et c'est le propos de notre prochain chapitre, ces responsabilités, droits et devoirs ne sont pas forcément reconnus au niveau de la société et de la loi.

5.3. Etre reconnu et légitimé en tant que parent

La question que l'on peut alors se poser est de savoir si tous les éléments que nous avons pu mettre en avant quant à la non-légitimité et reconnaissance du parent social au niveau de la loi et de la société peuvent influencer ce lien spécifique entre un deuxième parent ou un parent social et son enfant. Cette « intrusion » de l'espace social dans le lien familial a fait l'objet de nombreux commentaires dans nos deux entretiens. Juliette avoue que le statut de parent social la préoccupe et que ce dernier peut influencer le lien entre le deuxième parent et l'enfant.

« Juliette: Ben du moment où l'enfant on lui explique, en fait, ben voilà, qu'il a une maman sociale ou une deuxième maman, une mamie ou quel que soit le nom qu'on donne et qu'il se rend compte que ça fonctionne comme avec sa première maman, ben voilà, ça ne pose pas de soucis. Mais s'il y a une fois des situations comme à l'école où la

deuxième maman ne peut pas signer parce qu'elle est le parent social, sur un carnet de note par exemple, tout simplement, ou si il faut aller chercher l'enfant à l'hôpital ou le conduire que le parent social a des problèmes avec le corps soignant, qu'il sent l'insécurité, je pense que ça joue un rôle, que l'enfant se sent moins sécure. »

Pour Justine, le problème semble être inversé. Elle considère que cela ne peut pas directement avoir de conséquence sur le lien qui l'unit à ses deux enfants. Cependant, elle estime que c'est justement le rôle du deuxième parent de ne pas établir un lien de parent social avec les enfants. Elle est leur mère, elle le revendique et impose le fait d'être le deuxième parent. A plusieurs reprises, en effet, elle nous a expliqué la manière dont elle s'imposait et prenait les devant pour expliquer sa situation familiale aux différentes institutions, administrations ou structures ordinaires. De cette manière, elle nous explique qu'elle a toujours bien vécu son rapport avec les institutions. Nous pouvons ainsi supposer que sa parentalité et son rôle de parent accepté ou non est tout du moins comprise et prise compte par les différentes institutions. Justine avoue cependant que s'il en avait été autrement, sans doute que cela aurait touché en partie le lien qu'elle a avec ses enfants ou tout du moins, elle et sa conjointe auraient dû s'y prendre autrement.

En lien avec cette catégorie de reconnaissance un autre sous-domaine de l'analyse est ressorti présentant également un élément pouvant venir à la fois aider à construire le lien avec l'enfant et à la fois à présenter la place et le rôle du deuxième parent. Lorsque les deux personnes que nous avons rencontrées ont commencé à mentionner le projet d'avoir des enfants, la peur de la mort de la conjointe, mère biologique des enfants, a été présente. Ainsi, par cette non-reconnaissance et cette non-légitimité au niveau du droit helvétique de par le principe de filiation qui prévaut, nos intervenantes ont usées de nombreuses stratégies afin de pouvoir prouver et soutenir le cas échéant que ce sont elles qui ont le droit de garde des enfants. Justine mentionne l'établissement d'un testament tutélaire, de nombreuses discussions avec les familles respectives des deux conjointes ainsi que des discussions avec le donneur. Car bien que ce dernier n'ait pas reconnu les filles à leur naissance, il pourrait être en mesure de le faire et d'ensuite confier la garde à Justine, donc d'utiliser la prédominance de la filiation pour ensuite faire passer au premier plan la parentalité. Juliette présente également cette inquiétude dans son discours et bien que ne mentionnant pas de stratégies précises, elle parle en terme de jalons de sécurité à poser qui sont aussi de la responsabilité d'un deuxième parent de garantir la sécurité de l'enfant de ce point de vue. Pour Justine, la possibilité que peut-être un jour elle puisse adopter ses deux filles est une chose très importante tout comme le mentionne également Juliette. Néanmoins, il n'est nullement question de remettre en cause la filiation des enfants avec le donneur, puisque celles-ci ont décidé de faire appel à un donneur connu. Ainsi, il s'agirait pour elle d'établir une filiation d'un autre type que celle biologique, mais égalitaire en terme de droit.

Bien que le lien se crée avant tout dans l'espace familial et dépend essentiellement du deuxième parent, des enfants ainsi que de la dynamique familiale, certains éléments extérieurs à ce cercle peuvent venir le perturber voire le menacer comme le mentionne Juliette. Celle-ci résume bien ce paradoxe en déclarant lorsqu'elle parle de l'exemple d'autres familles homoparentales que:

« Juliette : Ca montre aussi, ben voilà, qu'entre les limites des lois, des normes sociétales actuelles et puis ce qui peut se passer dans la réalité, il y a quand même un gap et heureusement en fait. Et du coup ça renforce dans l'idée que c'est tout à fait possible. »

Ainsi, grâce aux deux entretiens que nous avons menés ainsi qu'à l'analyse de contenu, nous avons pu voir émerger cette tension existante entre le concept de parentalité et de filiation. Au départ de la recherche nous n'avions pas envisagé cette porte d'entrée pour étudier notre problématique, cependant, il semble que c'est sur l'axe filiation/parentalité ainsi que sur l'axe intimité familiale/société que peut se construire une partie de la réponse à notre problématique.

6. Discussion des résultats et partie réflexive

Plusieurs limites et réflexions relatives à ce travail peuvent être soulevées. La première limite touche à la représentativité du phénomène. En effet, ce travail ne tient compte que de deux cas et, de ce fait, les résultats sont difficilement généralisables. De nombreux débats existent lorsque l'on aborde la thématique de l'échantillonnage. Certains auteurs tels que Blanchet et Gotman (2011) présentent la possibilité de développer des recherches sur un nombre très restreint de cas. « L'analyse par entretien repose sur l'hypothèse que chaque singularité est porteuse de processus soit psychologique, soit sociologique que l'on veut analyser. » (Blanchet et Gotman, 2011, p.94). Cependant, au vu de la problématique qui nous intéresse ici, il pourrait être judicieux de nous entretenir avec un plus grand nombre de personnes. Cette remarque entre en résonnance avec la méthode de la théorie ancrée. En effet, au vu des résultats que nous avons présentés, il semble qu'il y ait plus de questions qui ressortent que de réponses qui sont amenées. Il est essentiel de pouvoir établir d'autres entretiens et de faire évoluer la grille de questions, nous offrant ainsi l'occasion d'affiner certains points que nous avons soulevés. Cette démarche permettrait peutêtre de théoriser ce phénomène et de décrire plus précisément le lien spécifique existant entre un

deuxième parent ou parent social et son enfant. Nous ne prétendons nullement dans ce travail avoir établi une théorie et considérons plutôt celui-ci comme la première étape d'une longue série d'entretiens pouvant nous permettre d'éclaircir cette question.

Nous avions volontairement mentionné dans la méthodologie que nous nous inspirions de la théorie ancrée. L'une des autres limites de ce travail est de n'avoir pu faire que la première étape de celle-ci. Elle reste selon nous la meilleure méthode pour cette problématique puisque très peu d'études n'ont été faites à ce jour. Cependant, comme le veut cette approche, il faut pouvoir atteindre une certaine saturation avant de pouvoir théoriser le phénomène.

Le point de départ est que le chercheur [...] peut construire de manière inductive des concepts, des hypothèses et des propositions afin de développer une « théorie » par le processus constant de collecte et d'interprétation des données. Dans cette construction théorique, le chercheur procède par des analyses comparatives et constantes des données [...] pour n'arrêter que si la saturation est atteinte, c'est-à-dire lorsqu'aucun autre élément me vient apporter quelque chose de neuf ou modifier ce qui est déjà trouvé » (Anadon, 2006, p.20-21).

Bien entendu, nous pouvons émettre quelques doutes sur la capacité réelle à atteindre la saturation. Auquel cas, la question est de savoir jusqu'où faut-il aller. Néanmoins, dans le cadre de cette étude, il nous semble clair que d'autres entretiens doivent être menés afin d'affiner la réflexion et les résultats.

Nous avons également plusieurs remarques à faire quant aux étapes de codage. Tout d'abord, il nous semble extrêmement difficile de trouver le juste milieu entre le fait d'analyser trop en profondeur les données et s'y perdre ou alors de rester beaucoup trop superficiel. Dans le cadre de ce travail, nous avons fait générer un assez grand nombre de codes différents lors du codage ouvert. Puis en reprenant plusieurs fois la question de recherche, nous avons pu réduire le matériel qui n'entrait pas directement dans la réponse à cette dernière. Cependant, il nous reste une certaine frustration de ne pas avoir pu aborder spécifiquement ce matériel restant, qui nous l'avouons était très intéressant. De plus, nous nous interrogeons sur l'acte même de coder. Comme le mentionne Ayache et Dumez (2011), le codage est multidimensionnel à plusieurs niveaux. Ces auteurs vont même jusqu'à s'interroger s'il faut coder ou non et auquel cas faut-il le faire à plusieurs reprises. C'est une question qui nous a également beaucoup occupé, car la première grille de codage que nous avons établie n'était pas bonne et c'est au bout de la troisième grille de codage que nous avons pu voir émerger ce que nous venons de présenter.

Mais les deux essais précédents sont-ils réellement invalides où n'avons-nous tout simplement pas vu les clés de raisonnements sous-jacentes? Le codage doit-il alors être pris comme un facilitateur? Ayache et Dumez (2011) répondent en déclarant que « la clarification d'une idée est essentielle dans un processus de recherche, et tout instrument qui la facilite a une grande valeur. » (p.33). Ces auteurs voient également un autre avantage à cette démarche, c'est la possibilité de ne pas tourner en rond dans les zones de confort théorique et méthodologique qu'un chercheur peut développer au long de sa carrière.

Nous pouvons pour terminer discuter du rôle du chercheur dans la démarche inductive et de sa manière de donner une lecture orientée au matériel récolté. Nous serions intéressés de travailler en groupe sur cette problématique afin de voir les différents codages et concepts qui peuvent ressortir de l'analyse de contenu. En effet, cette démarche pourrait aussi mettre en lumière d'autres portes d'entrée de notre question de recherche. Comme nous l'avons mentionné, bien que la recherche qualitative soit inscrite dans un cadre empirique relativement stricte elle permet également de laisser une place intéressante à la créativité du chercheur (Duchesne, 2008). Cependant, cette créativité peut selon nous être très intéressante mais également dangereuse selon l'utilisation que l'on en fait. La surinterprétation ou la sousinterprétation du matériel peuvent ainsi en être la conséquence (de Sardan, 1996). Il s'agit, comme le souligne de Sardan (1996) de trouver un juste équilibre entre l'interprétation et l'empirie. C'est tout l'art du chercheur et nous ne sommes pas encore sûr de maîtriser parfaitement ce funambulisme.

7. Conclusion

Nous nous sommes intéressés dans ce travail à tenter de comprendre comment se construit la place et le lien du parent social auprès de l'enfant dans une famille homoparentale. Nous avons pu voir que cette question avait plusieurs dimensions ne s'inscrivant pas toutes sur le même échelon d'analyse. Au niveau de l'intimité familiale, le parent social est considéré comme le deuxième parent, celui avec qui s'est construit le projet d'avoir un enfant et avec qui l'enfant a été conçu (au niveau de l'acte, mais pas au niveau du matériel génétique). Son lien avec les enfants est ainsi de l'ordre de l'attachement émotionnel, affectif et peut paraître à ce niveau aller de soi et être naturel. Nous supposons que ce lien commence à se construire bien avant la naissance de l'enfant. En effet, il y a de nombreux temps de discussions, de préparation et la mise en place de certains jalons sécuritaires qui semblent faire que le parent social doive déjà pouvoir construire sa place au sein de la famille et vis-à-vis de l'enfant. Il ne s'agit, pour lui, ni de remplacer le donneur/père, ni de convoiter le rôle de la mère biologique. Il construit ainsi un

nouveau lien impliquant de remplir un grand nombre de tâches, de responsabilités et de devoirs, tout en ne remplissant pas toutes les conditions (par exemple, la filiation) comme le mentionne Fine (2002). Ce deuxième parent crée ainsi un lien particulier avec l'enfant aidé parfois d'une nomination spécifique. Ce lien et cette place auprès de l'enfant peuvent également être touchés par la société dans laquelle évolue la famille, car si au niveau de l'intimité familiale le deuxième parent arrive à concevoir clairement sa place, lorsque l'on arrive dans l'espace sociétal cela se complique. Nous avons pu constater à quel point il peut être difficile d'expliciter clairement sa place. De plus, notre interlocutrice fait mention du besoin de s'imposer ou tout du moins de s'affirmer en tant que deuxième parent. Il y a une forme de justification qui naît par l'énumération important des actions faites au quotidien pour les enfants, la manière de s'en occuper, d'être présent à ses côtés, etc.. Nous supposons, cependant, qu'il existe peut-être un manque d'études et de vocabulaire permettant de clarifier ce lien. Nous avons également pu constater à quel point il existe aujourd'hui, auprès de nos deux interlocutrice en tous les cas, une tension entre la prédominance du lien de filiation dans le droit et l'évolution de la définition même de ce qu'est un parent, générant ainsi une non reconnaissance du deuxième parent et une inadéquation entre la législation et la réalité vécue. Ces derniers souhaitent avoir la possibilité d'adopter leur enfant afin d'être reconnu légalement comme deuxième parent. Cette revendication est décrite comme une histoire entre eux et la loi, mais qui peut, le cas échéant avoir des conséquences sur le lien du parent avec l'enfant. Ce débat, ces revendications jouent à notre avis également un rôle sur la manière de se positionner en tant que parent social. Le terme de parent social, quant à lui, est considéré par l'une de nos intervenantes comme l'explicitation d'un parent de second degré et il n'a pas de raison d'exister en tant que tel. Il serait intéressant d'observer si ce sentiment est partagé par d'autre et si notre hypothèse formulé a ce titre s'avère exacte. Un autre domaine de recherches qui pourrait être intéressant d'approfondir serait le rapport aux normes sociales lorsqu'il s'agit pour des parents homosexuels de décrire leur famille. Est-ce que le fait d'avoir comme système de référence la norme sociétale joue un rôle dans la manière de décrire sa place en tant que deuxième parent et quelle conséquence cela peut avoir le cas échéant sur le lien avec l'enfant? Un grand nombre d'autres domaines pourrait encore être approfondi ou investi lorsque l'on aborde la thématique de l'homoparentalité.

Nous concluons ce travail et cette année de cours de méthode en reprenant la citation de Dewey (1934) que proposent Strauss et Corbin (1998) en préambule de leur livre. « If the artist does not perfect a new vision in his process of doing, he acts mechanically and repeats some old model fixed like a blueprint in his mind » (Dewey, 1934; cité par Strauss et Corbin, 1998). Cette

citation cristallise, selon nous, très bien l'enseignement reçu tout au long de cette année académique et décrit très justement, selon nous, la démarche d'un chercheur apprenant qui, certes, n'est sans doute pas encore tout à fait artiste.

Annexe A

Présentation de la grille d'entretien contenant les trois catégories temporelles, celles présentant la typologie des questions (narration = bleu, observation= vert, objets et éléments culturels= rouge) ainsi que le niveau d'importance des celles-ci (signalé par un *).

Axe du temps		Questions et thématique	Mot-clé et
			réponses
Passé	*	Racontez-moi comment est né le projet de fonder une	
		famille avec votre conjointe.	
		Ce projet est arrivé au début de votre relation ou est-il	
		né au fil du temps.	
		Partagiez-vous déjà cette même envie dès le départ ?	
	*	Racontez-moi comment vous vous êtes préparées et	
		faites à l'idée que vous seriez le parent social.	
	*	En avez-vous parlez avec votre conjointe?	
	*	Racontez-moi comment vous avez vécu la négociation	
		avec ce statut de parent social face à la situation légale.	
		Comment vous y êtes-vous préparées ?	
		La situation légale ne reconnait actuellement pas de	
		droit aux parents sociaux, comment vous êtes-vous	
		situez (préparée) par rapport à cela ?	
	*	Racontez-moi comment vos familles respectives ont	
		accueilli votre projet de devenir parent ?	
		Comment on réagit vis parents ? et votre belle-famille ?	
	*	Racontez-moi comment vous avez accompagné la	
		grossesse de votre conjointe ainsi que le rôle que vous	
		avez pu jouer à la naissance de vos deux filles?	
	*	Avez-vous fait appel à des objets, des livres, etc. pour	
		vous aider dans ces démarches ?	
		Le matériel fourni dans le cadre de l'association	
		« parent arc-en.ciel » de Genève vous a-t-il aidé ?	
Présent	*	Comment vous situez-vous actuellement face à ce terme	
		de « parent social » ?	
		Avez-vous l'impression de l'expérimenter au	
		quotidien ?	

	Existe-t-il des dimensions de ce terme que vous ne vous	
	étiez pas imaginez ou que vous n'étiez pas préparé ?	
*	Comment selon vous se sont construits les liens qui	
	existent entre vos filles et vous-même ?	
	Avez-vous l'impression que ce lien s'est construit au fil	
	des années ou était-il directement présent à la	
	naissance ?	
*	J'ai pu constater lors de l'observation que vos filles	
	appellent votre conjointe maman et vous vous avez un	
	autre nom. Quel est-il? Racontez-moi comment vous	
	l'avez choisi ?	
	Est-ce vos filles qui ont fait ce choix ?	
*	Vivez-vous des difficultés au quotidien en tant que	
	parent social que cela soit face à l'école etc. ?	
*	Quel impact cela peut avoir sur le lien entre vos filles et	
	vous ? Et entre votre conjointe et vous ?	
*	J'ai pu observer qu'il y avait une répartition des tâches	
	très partagée entre vous et votre conjointe, comment	
	cela se passe-t-il au quotidien ?	
	Comment cela se passe quand vous devez punir vos	
	filles?	
*	Racontez-moi comment vous considérer aujourd'hui	
	votre rôle de parent. Que souhaitez-vous transmettre à	
	vos filles ?	
*	J'ai pu observer que lors de mon premier exercice il n'y	
	avait aucun tabou pour vos filles quant à la structure	
	familiale et que je pouvais parler de tout. Quel est la	
	place du père biologique auprès des filles et comment	
	cela se concrétise au quotidien ?	
*	Racontez-moi ce que la venue de vos filles a changé	
	dans le lien avec votre conjointe.	
1	1	l .

	*	Faites-vous encore appel aujourd'hui à des objets, du matériel etc pour vous aider à faire sens à des situations que vous rencontrez au quotidien ou pour expliquer certains aspects de votre structure familiale à vos deux filles ?
Futur	*	Quel lien souhaitez-vous pouvoir tisser avec vos filles dans le future ?
		Comment voyez-vous évoluer le lien avec vos filles dans des périodes telles que l'adolescence ?
		Vous y préparez-vous ?
	*	Anticipez-vous certains évènements ?
	*	Faites-vous appel à des objets, documents, etc. pour vous préparer à ces évènements futur ?

Bibliographie

- Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches Qualitatives*, 26 (1), 5-31.
- Ayache, M. & Dumez, H. (2011). Réflexions en forme de réponses : à propos du codage dans la recherche qualitative. *Le Libellio AEGIS*, 7 (3), 29-34.
- Belleau, H. (2004). Etre parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté. *Enfances, Familles, Générations, 1*, 11-21.
- Blais, M. & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches Qualitatives*, 26 (2), 1-18.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2011). *L'enquête et ses méthodes*. *L'entretien* (2^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Caillé, P. (2003). Etre parent aujourd'hui. Performance d'un rôle ou vécu d'un état ? *Thérapie Familiale*, 2 (24), 129-142.
- Coudoing, N. (2007). *Les distinctions dans le droit de la filiation* (thèse de doctorat). Récupéré sur TEL serveur de thèses multidisciplinaires : http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00318797/.
- De Sardan, J.-P. O. (1996). La violence faite aux données. *Enquêtes*, 3, 31-59.
- Duchesne, C. (2008). Transition professionnelle vers l'enseignement : conceptions et perspectives du soi. *McGill Journal of Education*, 43 (3), 309-326.
- Eid, G. (2008). La famille postmoderne: intimité et parentalité. La Revue du REDIF, 1, 41-47.
- Fine, A. (2002). Qu'est-ce qu'un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales. *Spirales*, 21 (1), 19-43.
- Flick, U. (2009). Making use of the littérature in qualitative research (pp. 48-55). In U. Flick. (Ed.). *An introduction to Qualitative Research* (4^e éd.). London: Sage Publication.
- Flick, U. (2006). Coding and Categorizing (pp. 295-318). In U. Flick (2006), *An Introduction to Qualitative Research*. (3^e éd.). London: Sage Publication
- Gross, M. & Peyrceré, M. (2005). Fonder une famille homoparentale. Questions éthiques, juridiques, psychologiques... et quelques réponses pratiques. Paris : Editions Ramsay.
- Julien, D. (2003). Trois générations de recherches empiriques sur les mères lesbiennes, les pères gais et leurs enfants. (pp. 359-384). In P. C. Lafond (Ed.). *Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle*. Cowansville :Yvon Blais.
- Joyal, R. (2006). Parenté, parentalité et filiation. Des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés. *Enfances, Familles, Générations*, 5, 1-16.
- Morgan, D. (1996). Family Connections. Cambridge: Polity Press.

- Naziri, D. & Dargentas, M. (2011). La parentalité dans un couple lesbien : enjeux et questionnements. *Cahier de psychologie clinique*, *37* (2), 201-229.
- Quiv, R. & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherches en sciences sociales* (3^e éd.). Paris : Dunod.
- Segalen, M. (2000). Sociologie de la famille. Paris :Armand Colin
- Strauss, A. & Corbin, J. (1998). *Basics of Qualitative Research. Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory* (2^e ed). Thousand Oaks: SAGE.
- Vecho, O. & Schneider, B. (2005). Homoparentalité et développement de l'enfant : bilan de trente ans de publications. *La psychiatrie de l'enfant, 48* (1), 271-328.